



Session du 28 mars 2015

Voeu du Conseil culturel de Bretagne

« Signalétique plurilingue »

Différentes associations culturelles en Bretagne se sont émues du projet de mise en place en Bretagne d'une signalétique plurilingue des gares qui ne respecterait pas le principe de base de l'égalité des langues du territoire dans leur transcription graphique. Si le breton ou le gallo devait figurer avec l'anglais en petits caractères à côté du français, cette situation serait ouvertement discriminante.

En matière de bilinguisme ou, selon le cas, de trilinguisme, le Conseil culturel de Bretagne demande le respect de l'égalité des langues tel qu'il est observé en Europe dans les régions à caractère plurilingue où cohabitent une langue d'État et une ou plusieurs langues régionales. Le respect des langues du territoire peut être accompagné de traductions dans d'autres langues, notamment de langues à caractère international, comme l'anglais en caractères identiques ou différents.

VOTE EN SÉANCE PLÉNIÈRE

Adopté à l'unanimité

Nombre de votants : 46

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstentions : 0